maître d'ouvrage

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Finistère

service instructeur

ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer

direction départementale de l'Équipement Finistère

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondation (PPRI)

Bassin de l'Aulne

Communes de Châteaulin, Port-Launay et Saint Coulitz

2 - Cartographie des zones du règlement

carte n°2/3

ZONES RÉGLEMENTAIRES

- ZR Zone rouge
- ZO Zone orange
- ZB Zone bleue
- Zone blanche

3.41 Cote centennale au profil (m NGF IGN69)

Limite de commune BD-Carto ©IGN

N

0 100 200 m

Echelle : 1 / 5.000

PPR prescrit sur Châteaulin et Port Launay le 13 mai 1996 et approuvé par arrêté préfectoral le 02 juin 1997
Révision prescrite le 29 juin 2001
Prescription d'un PPR sur Saint Coulitz le 09 août 2001
Arrêté préfectoral des mesures par anticipation en date du 04 avril 2002

Document approuvé par arrêté préfectoral n° 2005-0049 du 12 JAN. 2005
Pour le Préfet, Le Chef du Service Interministériel de Défense et de la Protection Civiles

signé Marguerite KERVELLA

décembre 2004

Traitement des données et cartographie : bureau d'études BCEOM et DDE/SPEAJ - décembre 2004
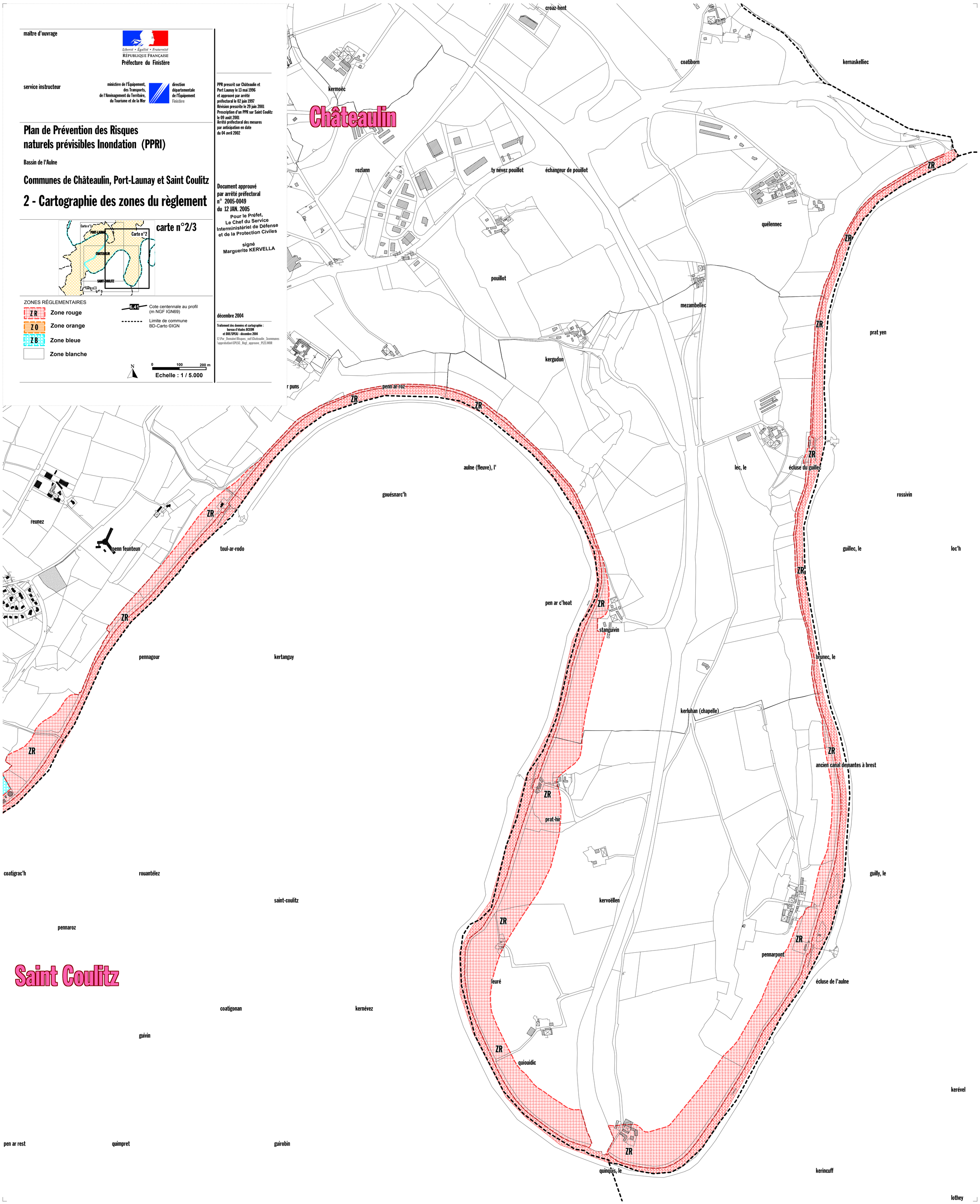
C:\Par_Domaine\Risques_nat\Chateaulin_3communes\approbation\CPLSC_Regl_approuve_PI23.WOR